

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 03/03/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président en visio), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, G. LANDRIOT, Mme Y. RUPERT, Mme N. OLLIVIER

Excusé : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS FUTSAL

COUPE NATIONALE DU 19/10/2024

29808358 LA TOILE / JS DRANCY

Transmis de la Commission Régionale de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe de LA TOILE à compter du 23/12/2024.

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 08/03/2025

29608778 LA TOILE 1 / MONTESSON US 1

Pris note du courrier de LA TOILE, indiquant avoir des difficultés à trouver un autre gymnase et demande la possibilité de réduire le périmètre de 10km, de reporter la rencontre ou bien de l'inverser.

Aucune exception ne peut être faite puisqu'il s'agit d'une sanction.

Sans réception d'un nouveau lieu dans le délai imparti (15 jours avant), la Commission dit match perdu par pénalité (-1 point) à LA TOILE pour en donner le gain à MONTESSON (3pts, 0 but).

FORFAIT GENERAL

U16

D4-A ENT. EPONE MEZIERES 21

FORFAITS NON AVISES

3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-A DU 02/03/2025

29722001 ENT. EPONE MEZIERES 21

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 10/11/2024

29725620 MAUREPAS AS 22

U15

D2-A DU 01/03/2025

53110459 AJEM 1

D2-C DU 01/03/2025

53046138 ENT. VELIZY JOUY 1

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

U14

D4-E DU 01/03/2025

29561613LE CHESNAY 78 FC 22

FORFAITS COUPES AVISÉS

SENIORS F À 11

CY 01/03/2025

53152175 MAURECOURT FC 1

FUTSAL

CY 01/03/2025

53152085 ATFC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 22/03/2025

U14

D4-F

28283215 ESSARTS LE ROI AGS 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

A JOUER LE 06/04/2025

VETERANS

D5-A

29451694 ASFG/JUZIERS/MEULAN 31 / VILLIERS MAHIEU AS 31
29451681 BREVAL LONGNES F.C. 31 / BONNIERES FREN. 32

D5-C

29770505 VESINET F.C. 31 / VILLEPREUX F.C. 32

A JOUER LE 27/04/2025

SENIORS

D3-B

28219489 ESSARTS LE ROI AGS 1 / PLAISIROIS F.O. 2

D4-B

28222854 ANDRESY F.C. 1 / MAURECOURT F.C. 2

VETERANS

D4-A

28248505 BLARU A.S.I. 31 / MAULOISE U.S. 32

U18

D3-B

29717456 VSCI 21 / CHATOU AS 21

A JOUER LE 11/05/2025

SENIORS

D4-B
28222768 HOUILLES S.O. 2 / CHATOU AS 3

VETERANS

D3-B
29225304 MARCQ FC 31 / MONTFORT FC 31

MATCHES A PROGRAMMER

VETERANS

D2-B
28232026 BEYNES F.C. 31 / ABLIS SUD 78 31

45 ANS

POULE-B
29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917116 MAULOISE U.S. 1 / ENT EPONE LAINVILLE 1
29917121 VILLENES ORGEVAL 1 / ANDRESY F.C. 1
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1
29917126 JUZIERS F.C. 1 / VILLENES ORGEVAL 1
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917133 JUZIERS F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

POULE C
29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

COURRIERS

527993 ETANG ST NOM ES :

La Commission prend note des courriers de ETANG ST NOM et de VELIZY. Le match figurait toujours sur le site.

La Commission dit match perdu par forfait à VELIZY (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à ETANG ST NOM (3 pts, 0 but).

518199 CARRIERES GRESILLONS AS :

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour reporter les matches U15 et U16 des 8 et 9 mars en raison d'un évènement sportif de la Municipalité sur le complexe sportif Bretagne (confirmation reçue de la mairie).

La Commission rappelle que ce type de demande doit être anticipé et informe de la nouvelle programmation des matchs en question sur le terrain synthétique Raymond Mazières :

Samedi 08/03/25 :

- U15 D2-A contre POISSY FC 2 à 16h

Dimanche 09/03/25 :

- VET D4-A contre AUBERGENVILLE FC 32 à 9h
- U16 D2-A contre VILLENES ORGEVAL 21 à 11h

DEMANDES

SENIORS

D2-A DU 09/03/2025
28251658 AS BUCHELOISE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
Demande de BUCHELOISE pour avancer le match de 15h à 11h pour pouvoir avoir un créneau à la Butte Verte.
Cet horaire étant dérogoatoire, la Commission donne son accord.

VETERANS

D3-A DU 30/03/2025
28248173 ECQUEVILLY EFC 31 / ST GERMAIN EN LAYE 31
Demande de ECQUEVILLY pour reporter le match car il est prévu le jour de l'Aïd.
Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accéder à votre demande. Cependant, si les 2 équipes se mettent d'accord pour avancer la rencontre, la Commission donnera son accord.

FUTSAL

D1-A DU 08/03/2025
29608777 ASJA 1 / TRAPPES YVELINES 1
Demande de ASJA pour décaler l'horaire du match de 20h à 21h30, car un match de Ligue Futsal U16 a lieu à 20h.
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U18

D5-B DU 09/03/2025
28230552 CARRIERES GRESILLONS 3 / VERNOUILLET FC 1
Demande de CARRIERES GRESILLONS pour avancer le match à 13h sur le terrain RAYMOND MAZIERES car le stade BRETAGNE est fermé par la mairie pour une manifestation sportive.
Refus de VERNOUILLET FC.
Cet horaire étant dérogoatoire, la Commission donne son accord.

D2-A DU 13/04/2025
28251672 SARTROUVILLE ES 1 / CONFLANS FC 1
Demande de Sartrouville pour jouer le 20/04/2025.
La Commission rappelle que cette date est fériée.
En attente de l'accord écrit de CONFLANS.

D2-B DU 09/03/2025
28251746 TRAPPES ES 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1
Demande de Trappes pour jouer à 12H.
En attente de l'accord de MESNIL ST DENIS avant Vendredi 7 Mars à 12H.

U16

D2-B DU 23/03/2025
28253447 CELLOIS CS 1 / MAUREPAS AS 1
Demande de Cellois pour jouer le 06/04/2025.
En attente de l'accord écrit de MAUREPAS.

D2-B DU 09/03/2025
28253485 CHATOU AS 1 / CARRIERES S/S US 1
Demande CHATOU pour jouer à 11H30.
En attente de l'accord de CARRIERES S/S.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE UNIQUE DU 10/03/2025
29695126 RC ARGENTEUIL 1 / HOUILLES SO 1
Demande d'ARGENTEUIL pour jouer le 24/03/2025 à 20H30 à HOUILLES.
Accord écrit de HOUILLES SO.
La Commission donne son accord, ARGENTEUIL restant club recevant (FMI).

45 ANS

POULE A DU 05/03/2025
29917080 PORCHEVILLE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1
Demande PORCHEVILLE pour jouer le 09/04/2025 à 20H.
Accord écrit de BREVAL.
La Commission donne son accord.